

# Industrie du béton : prime de fin d'année.



**FGTB**  
**Béton**

***Ensemble, on est plus forts***

**Versement entre le 16 et le 20 décembre.**

## Condition :

être occupé dans l'entreprise au 15 décembre et cela depuis 3 mois.

Heures par semaine	Heures par mois	Montant
38	164,66	2668,81 €
39	168,99	2668,76 €
40	173,33	2668,87 €

## Remarque :

à partir de 10 ans d'ancienneté, le montant de la prime de la fin d'année est amélioré.

Important en cette période Covid : l'assimilation de certains jours non-prestés, dont :

- chômage partiel : 85 ou 120 jours de chômage partiel ;
- maladie : jusqu'à 56 jours (pas de limite en cas de maladie professionnelle).

Il y a d'autres périodes assimilées, comme les dix jours fériés payés, les journées de "petit chômage", congé éducation payé pour formation professionnelle, etc.